



EPCC THEATRE LE QUAI
Conseil d'Administration du 10 janvier 2007

- Bureau pour l'administration et logement pour le directeur : Le CA accepte la convention de mise à disposition d'un logement de fonction à l'emploi du directeur, et de locaux pour l'administration de l'EPCC, jusqu'au 30 avril 2006.
- Demande de subvention auprès de la Ville d'Angers pour l'année 2006 : Le CA accepte de solliciter la Ville d'Angers pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 194 000€ sur la base du budget annexé.
- Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire pour l'année 2006 : Le CA propose de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible sur la base du budget annexé.
- Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour l'année 2006 : Le CA propose de solliciter la Région des Pays de la Loire pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 100 000 € sur la base du budget annexé.
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'année 2006 : Le CA propose de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50% du coût du financement du poste de Directeur pour l'année 2006.
- Emploi du directeur, modification caisse de retraite : Le CA modifie la délibération du CA du 10 novembre 2005, décide d'adhérer à la caisse de retraite Audiens, de modifier la rémunération brute en fonction du taux de cotisation Audiens.
- Remboursement des frais : Le CA approuve le remboursement des frais liés au Théâtre Le Quai que Christopher Crimes a engagés avant la prise d'effet de son contrat, soit le 21 novembre 2005.
- Ordre de mission : Le CA approuve l'ordre de mission à caractère permanent à Christopher Crimes, en raison de sa mission itinérante, autorise le remboursement des frais engagés sur présentation des justificatifs, et dans la limite du plafond fixé par la Délibération du 10 janvier 2006, et autorise le Président à délivrer des ordres de mission ponctuels au directeur concernant des déplacements hors du territoire national.
- Règlement intérieur : Le CA reporte l'approbation d'un règlement intérieur à décembre 2006 au plus tard.
- Représentant du personnel au CA : Le CA constate l'impossibilité d'élection de représentant du personnel.
- Budget 2006 : Le CA approuve le budget de l'EPCC Théâtre Le Quai pour l'exercice 2006, arrêté aux montants précisés dans le rapport annexé.